



DEMANDE D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DE MERVILLE LE DIMANCHE 03 MAI 2026

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(A retourner avant le 29/04/2026)

Je soussigné, (Nom) : _____ (Prénom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ **Mobile** : _____

Adresse E-mail : _____

N° de pièce d'identité : _____ ☐ Carte d'Identité ☐ Passeport

Déclare qu'aucun des objets mis en vente lors du vide grenier de Merville n'est d'origine douteuse. Je dégage de toutes responsabilités le Foyer Rural de Merville, celui-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement et m'engage à le respecter.

Je réserve un emplacement de module(s) de 3 m linéaires x 12 € = Euros

Date :

Signature :

Règlement par chèque à l'ordre du : Foyer Rural de Merville

Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la pièce d'identité ou passeport.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

PERMANENCES : Foyer Rural de Merville (Salle des Associations) – 287, rue des Alouettes

Tous les mercredis de 17h00 à 19h00 et samedis de 10h00 à 12h00.

A partir du samedi 4 avril et jusqu'au mercredi 29 avril 2026 inclus.

Téléphone : **07 67 01 24 46**

Courriel : **videgrenier.merville31@gmail.com**

Souhaits particuliers :



REGLEMENT VIDE GRENIER FOIRE ARTISANALE

- Art.1** Le Foyer Rural de Merville organise un Vide Grenier et une Foire Artisanale.
- Art.2** Pour les inscriptions : La priorité est donnée aux habitants de Merville et à ceux des communes avoisinantes.
- Art.3** **Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés (Pas de plants de fleurs ou de légumes)** deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental.
- Art.4** Toutes sortes d'objets sont acceptées. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de casse, de perte ou de vol.
Sont strictement interdits :
- La vente ou le don d'animaux,
 - La vente de produits alimentaires « Fait Maison » sans autorisation sanitaire,
 - Toutes les armes quelles qu'elles soient (Armes blanches, armes à feu, ...).
- Art.5** Le droit de place, pour le Vide Grenier, est fixé à 12 Euros le module de 3 mètres linéaires. L'exposant devra s'acquitter de cette somme dès son inscription.
Chèque libellé à l'ordre du Foyer Rural de Merville, accompagné obligatoirement de la photocopie recto verso de la pièce d'identité ou passeport.
Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception après l'inscription.
Le jour du Vide-greniers, le montant des inscriptions de dernière minute est fixé à 15 Euros
- Art.6** **Les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 8h30, ne seront plus réservés et resteront acquis au Foyer Rural à titre d'indemnité.**
- Art.7** **Les annulations ne pourront être acceptées que par mail ou écrit et jusqu'à 7 jours avant la date de l'évènement** (cachet de la poste faisant foi), date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par le Foyer Rural.
- Art.8** En cas de mauvaises prévisions météorologiques, les **organismes avertiront par mail** les exposants de l'annulation de l'évènement **au plus tard le samedi soir à 21h.**
- Art.9** **Il est interdit de laisser le véhicule à côté des emplacements.** Les grands parkings du stade et des écoles sont à votre disposition. **Parking Intermarché interdit.**
- Art.10** Cette journée sera ouverte à partir :
de 6h30 pour le montage des stands,
de 8h30 à 18h00 sans interruption, pour le public (site fermé à la circulation).
- Art.11** Une tombola gratuite aura lieu, vous pourrez utiliser le bulletin de participation présent sur le tract de « Bienvenue » et le glisser dans l'urne prévue à cet effet.
- Art.12** **Tout objet et son emballage amenés sur le Vide Grenier, et non vendus au cours de la journée, doivent être impérativement repris par leur propriétaire.**